

Sami de Finlande

*Paulina Feodoroff
Rebecca Lawrence*

Tensions internes

Le premier défi sur le territoire sapmi de Finlande concerne le problème des divisions internes au sein même des communautés sami. Le cas du Nellim illustre bien ce défi.

Les frères Padaar appartiennent au groupe de pâturages du Nellim, qui constitue un sous-groupe sami de la Coopérative de pâturage des rennes du Nellim, le RHC. Les frères Padaar sont les propriétaires originels du territoire que le RHC Ivalo revendique maintenant comme lui appartenant.

Beaucoup d'autres membres du RHC Ivalo sont des Sami provenant de zones méridionales du territoire sami, qui ont été contraints de venir s'installer dans le Nellim après que leurs propres pâturages eurent été inondés dans le cadre du développement extensif de l'énergie hydroélectrique. Les réinstallations forcées étaient monnaies courantes dans les zones sami au début du XXe siècle, à mesure que l'Etat développait ses industries. Cette colonisation industrielle historique des territoires sami a entraîné des conflits internes entre certains groupes sami, y compris au sein du RHC Ivalo. Conflits de longue date sur toutes sortes de points, entre autres sur les activités forestières menées par l'entreprise nationale Metsähallitus, spécialisée dans l'exploitation du bois. Ces conflits internes culminèrent à la fin de 2007, lorsque le Conseil d'Administration du RHC Ivalo entreprit de massacrer tous les troupeaux de rennes appartenant aux éleveurs du Nellim. Le RHC Ivalo accepta dans sa majorité l'exploitation du bois, et Metsähallitus fait souvent référence à cet accord comme à un modèle de coexistence entre l'exploitation forestière et l'élevage de rennes.

Cependant le groupe des éleveurs du Nellim s'est opposé aux coupes forestières et a tenté de rompre avec le RHC pour former son propre groupe d'éleveurs de rennes, plus conforme au *siida* sami

traditionnel (unité de vie traditionnelle sami : village, famille, clan, groupe de pêcheurs ou éleveurs de rennes). Il n'a pu atteindre son objectif. Le gouvernement finlandais, Metsähallitus et l'industrie forestière finlandaise sont également conscients des problèmes qui divisent le RHC Ivalo. De fait, Stora Enso, qui est depuis toujours le plus gros client de Metsähallitus dans la région, fait constamment référence aux querelles internes entre sami, comme s'il s'agissait d'un problème en soi. Alors que, à la lumière de la confiscation des terres par l'industrie forestière et des effets dévastateurs de cette industrie sur la culture sami, les querelles au sein du RHC et de la société sami devraient être envisagées comme une conséquence de cette histoire de la colonisation industrielle.

Nécessité de négociations loyales et transparentes

Le second défi concerne la nécessité urgente d'instaurer un processus loyal et transparent impliquant les Sami dans la nouvelle législation sur la propriété des terres, leur utilisation et les pâtures de rennes dans les zones sami traditionnelles de Finlande. Par exemple, tandis que les Ministères Finlandais de la Justice et de l'Agriculture négocient couramment entre eux sur les questions de législation nouvelle concernant les pâtures de rennes et un nouvel usage des terres en zone sami, il n'existe à ce sujet aucune procédure officielle de négociation entre l'Etat Finlandais et les organisations ou communautés sami. La seule communication qui ait eu lieu entre le Parlement Sami de Finlande et les ministères n'a respecté aucun critère de transparence, et n'a pas précisé de quel mandat le Parlement Sami de Finlande était chargé auprès des éleveurs sami qui se trouvaient les plus immédiatement touchés par les conflits. Il n'existe toujours aucune représentation régulière des éleveurs de rennes sami du sápmi finlandais qui soit dotée des ressources et des capacités nécessaires pour défendre leurs intérêts. Et le gouvernement finlandais n'a nulle intention de faire le nécessaire pour qu'une telle organisation voie le jour. Il est toujours question en Finlande de promulguer de nouvelles lois et d'établir de nouvelles structures pour les territoires sami, mais sans jamais consulter les éleveurs de rennes sami. Et le gouvernement finlandais refuse même de poser le problème des droits

des Sami sur leurs propres terres. Ce qui est paradoxal, étant donné que ces droits sont les moins contestables sur les territoires où se pratique l'élevage traditionnel. A moins que les éleveurs sami ne soient exclus des négociations courantes parce que, s'ils y participaient, il serait impossible d'ignorer leurs revendications.

Égalité ou identité ?

Le troisième défi, et peut-être le plus problématique, concerne le point de vue de la majorité des Finlandais selon lequel l'égalité des droits implique une égalité de traitement de tous les citoyens. Ce qui limite pour les Sami la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination, comme on l'a bien vu à l'occasion des conflits sur les pâturages de rennes dans le Sapmi finlandais. Alors que les Sami et les Finlandais de souche s'adonnent également à l'élevage, ces derniers pratiquent généralement un élevage de ferme, opposé au gardiennage sami de troupeaux errants. L'élevage de ferme est une forme d'élevage industriel, basé sur une alimentation de granulés, et des pâturages réduits, en totale opposition avec les usages des bergers sami, basés sur le libre pâturage des espaces naturels. Vu l'expansion industrielle des régions Sami¹, et l'effet des pratiques d'assimilation finlandaises, des bergers sami se sont trouvés plus ou moins contraints de combiner les deux méthodes, et certains ont adopté une forme d'élevage industriel intégral. Malgré les différences entre ces deux méthodes, le Reindeer Herding Act actuellement en vigueur ne fait aucune distinction entre elles. Ou plus exactement, l'Act rend possible une discrimination à l'égard des Sami qui pratiquent les formes traditionnelles de libre pâture. Les tentatives d'abatage des rennes du Nellim par le Ivalo RHC Board étaient en fait parfaitement légales. Et pourtant, si l'on en croit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et d'autres textes de lois, l'égalité et la reconnaissance des droits autochtones passe par la reconnaissance des différences, et non leur ignorance.

¹ *Industrie du bois, mines, infrastructures routières, etc*

Plus encore, l'approche politique finlandaise des conflits actuels consiste à être aveugle non seulement aux différences, mais à l'histoire même. Les « négociations » en cours sur des propositions de lois pour les provinces sami occultent le fait que s'il faut légiférer, c'est à cause des injustices passées et de la colonisation industrielle pratiquée en territoire sami avec la bénédiction de l'Etat Finlandais. Au lieu de le reconnaître, l'Etat Finlandais se considère comme un acteur neutre, sans droits acquis sur les territoires sami.

La Nordic Sami Convention

Un avant-projet de Nordic Sami Convention a été présenté en 2005 aux gouvernements de Finlande, de Norvège et de Suède, et les trois parlements sami l'ont approuvé. Depuis lors, des pourparlers entre les ministères concernés se sont tenus sans interruption dans les trois pays. Aux dernières nouvelles, des discussions à partir des propositions faites doivent être entamées en 2008. Mais le calendrier des travaux est retardé parce que la Finlande a été incapable de déterminer sa position dans les délais impartis. Espérons que les projecteurs internationaux braqués sur les travaux encourageront la Finlande à tenir sa réputation de défenseur des Droits de l'Homme et reconnaître son héritage colonial dans les provinces sami.

***Paulina Feodoroff** appartient à une famille d'éleveurs de rennes du Sapmi finlandais. Elle est membre du Conseil Sami depuis 2004, et sa Présidente depuis mars 2007.*

***Rebecca Lawrence** appartient à une famille de mineurs australiens de Newcastle. Elle prépare un P.H.D auprès du département de sociologie de l'Université de Stockholm, et du département de géographie humaine de l'Université de Macquarie, en Australie. Sa recherche est axée sur les impacts de l'industrie forestière finlandaise sur les droits des Sami. Rebecca est également conseillère au Sami Council.*

*Source : The Indigenous World 2008,
traduction GITPA, Danielle Aubin.*